




**ÉTATS FINANCIERS 2004-2005**

*La clientèle au cœur  
de nos actions*

**La Financière  
agricole**

**Québec** 

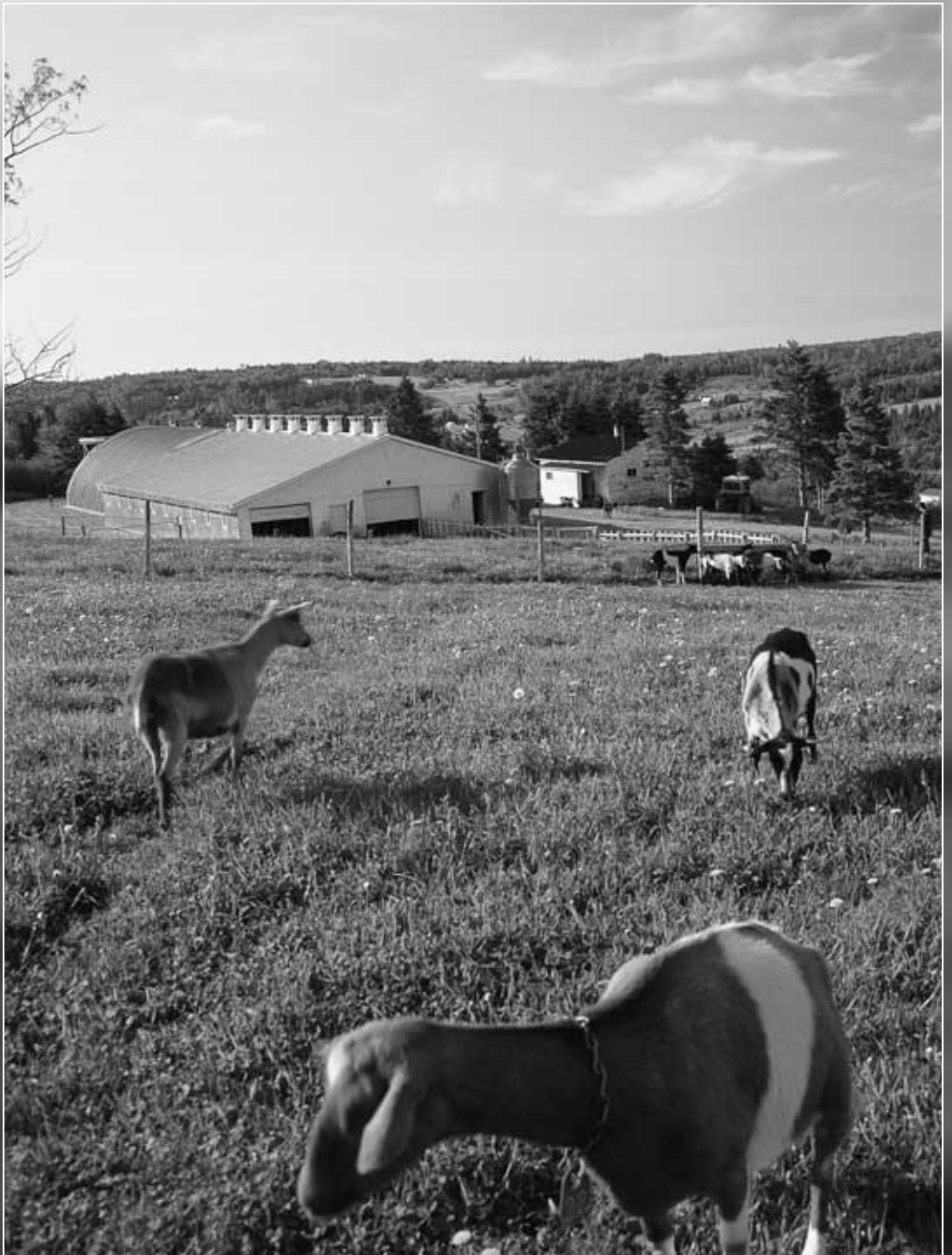
# TABLE DES MATIÈRES

## La Financière agricole du Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION .....	4
RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE VÉRIFICATION .....	5
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR .....	6
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC .....	8
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES .....	14
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE .....	16
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE .....	18
NOTES COMPLÉMENTAIRES .....	19

## Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

RAPPORT DE LA DIRECTION .....	38
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR .....	39
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT .....	40
BILAN .....	41
FLUX DE TRÉSORERIE .....	42
NOTES COMPLÉMENTAIRES .....	43



# LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

## ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,**



*Le président-directeur général,*  
Jacques Brind'Amour



*La vice-présidente aux affaires corporatives,*  
Sylvie Grondin, FCCA

Québec, le 20 mai 2005

# RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE VÉRIFICATION

Le comité de suivi budgétaire et de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de suivi budgétaire et de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.



*Le président du comité de suivi budgétaire et de vérification,*  
**Régnald Boucher**

Québec, le 20 mai 2005

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2005 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à l'évaluation des placements du Fonds d'assurance-récolte et expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



*Le vérificateur général du Québec,*  
**Renaud Lachance, CA**

Québec, le 20 mai 2005





## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

## Revenus et dépenses consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>REVENUS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	306 401	332 320
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 6)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 7)	268 856	220 620
Droits administratifs	4 010	3 631
Intérêts et revenus de placements	13 154	11 617
Autres revenus	154	206
	<b>602 575</b>	<b>578 394</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	255 137	322 699
d'assurance-récolte	31 679	22 670
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 433	14 638
du Compte de stabilisation du revenu agricole	1 860	32 540
Contribution au paiement de l'intérêt	3 038	5 058
Subvention — Programme d'appui financier à la relève agricole	9 776	8 382
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 8)	319	93 929
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 9)	126 306	—
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada (note 10)	12 830	—
Programme d'aide transitoire à l'industrie (note 11)	69 661	—
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	107	4 617
Compte de stabilisation du revenu net — gouvernement du Canada	74	6 765
Contribution au financement d'organismes	1 277	1 100
Frais d'administration (note 12)	64 482	52 935
Intérêts	6 388	3 939
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	156	—
Provision pour pertes sur placements (note 21)	728	—
Perte sur radiation de placements	—	1 029
	<b>594 251</b>	<b>570 301</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT QUOTE-PART</b>	<b>8 324</b>	<b>8 093</b>
<b>QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES</b>	<b>275</b>	<b>—</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>8 049</b>	<b>8 093</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Excédent consolidé

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
EXCÉDENT AU DÉBUT	100 743	92 650
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 049	8 093
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>108 792</b>	100 743
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (note 13)	88 372	78 122
Excédent non affecté	20 420	22 621
	<b>108 792</b>	100 743

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

## Bilan consolidé

au 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	7 246	13 477
Placements temporaires (note 14)	32 858	90 209
Débiteurs et intérêts courus	1 850	637
Avances aux participants (note 15)	29 867	—
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 16)	30 000	21 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 17)	390 617	326 146
À recevoir du gouvernement du Québec (note 18)	1 785	17 966
À recevoir du gouvernement du Canada (note 19)	38 855	29 339
Versements à recevoir sur prêts (note 20)	1 551	1 761
Versements à recevoir sur placements (note 21)	235	76
Frais payés d'avance	—	778
Actifs destinés à la vente (note 22)	—	370
	<b>534 864</b>	<b>501 759</b>
<b>À recevoir du gouvernement du Québec (note 18)</b>	<b>5 426</b>	<b>6 430</b>
<b>Prêts (note 20)</b>	<b>10 442</b>	<b>13 233</b>
<b>Placements (note 21)</b>	<b>4 201</b>	<b>3 272</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 23)</b>	<b>1 192</b>	<b>1 233</b>
<b>Actifs incorporels (note 24)</b>	<b>2 222</b>	<b>2 227</b>
	<b>558 347</b>	<b>528 154</b>

## Bilan consolidé (suite)

au 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Emprunts temporaires (note 25)	310 977	199 700
Créditeurs et frais courus (note 26)	24 422	13 482
Contribution fédérale reportée (note 27)	16 204	11 000
Dû au gouvernement du Québec	448	146
Dû au gouvernement du Canada (note 28)	256	6 962
Dû aux fonds (note 29)	38 300	107 982
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	—	2 065
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	14 362	—
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	229	32 491
Provision pour vacances	4 650	4 433
	<b>409 848</b>	<b>378 261</b>
<b>Aide gouvernementale reportée</b>	<b>—</b>	<b>66</b>
Avance du gouvernement du Québec (note 30)	16 194	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 6)	10 000	20 000
Provision pour congés de maladie (note 31)	13 513	12 956
	<b>449 555</b>	<b>427 411</b>
<b>EXCÉDENT</b>	<b>108 792</b>	<b>100 743</b>
	<b>558 347</b>	<b>528 154</b>

### Engagements (note 34)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

## Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 049	8 093
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(272)	(157)
Amortissement des immobilisations corporelles	734	747
Amortissement des actifs incorporels	738	868
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	23	(6)
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	155	—
Provision pour pertes sur placements	728	—
Quote-part de la perte des sociétés satellites	275	—
Perte sur radiation de placements	—	1 029
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(66)	(9)
	<b>364</b>	<b>565</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(1 213)	665
Avances aux participants	(29 867)	—
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(9 000)	2 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(64 471)	(231 638)
À recevoir du gouvernement du Québec	17 185	(16 716)
À recevoir du gouvernement du Canada	(9 516)	(23 746)
Frais payés d'avance	778	(650)
Actifs destinés à la vente	370	(370)
Créditeurs et frais courus	10 854	(638)
Contribution fédérale reportée	5 204	11 000
Dû au gouvernement du Québec	302	(695)
Dû au gouvernement du Canada	(6 706)	3 738
Dû aux fonds	(69 682)	58 997
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	(2 065)	461
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	14 362	—
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(32 262)	32 491
Provision pour vacances	217	732
Provision pour congés de maladie	557	2 294
	<b>(174 953)</b>	<b>(162 075)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(174 589)</b>	<b>(161 510)</b>

## Flux de trésorerie consolidés (suite)

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Encaissements de prêts	3 001	3 471
Acquisitions de placements	(1 995)	(3 560)
Encaissements de placements en débetures	21	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(631)	(600)
Acquisitions d'actifs incorporels	(733)	(657)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1	6
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(336)</b>	<b>(1 340)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Avance du gouvernement du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	66	—
<b>VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	<b>(174 859)</b>	<b>(162 850)</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>	<b>(96 014)</b>	<b>66 836</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN</b>	<b>(270 873)</b>	<b>(96 014)</b>
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	7 246	13 477
Placements temporaires	32 858	90 209
Emprunts temporaires	(310 977)	(199 700)
	<b>(270 873)</b>	<b>(96 014)</b>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	4 774	4 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

## Revenus et dépenses et déficit

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>REVENUS</b>		
Contributions des adhérents (note 32)	127 569	161 385
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 32)	255 137	322 699
Intérêts et revenus de placements	297	842
	<b>383 003</b>	<b>484 926</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Compensations aux adhérents (note 32)	316 516	559 828
Intérêts	8 087	5 865
Autres dépenses	—	14
	<b>324 603</b>	<b>565 707</b>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	58 400	(80 781)
DÉFICIT AU DÉBUT	(372 391)	(291 610)
DÉFICIT À LA FIN	(313 991)	(372 391)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

## Bilan

au 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	83	237
Débiteurs et intérêts courus	10 583	3 556
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	19 831	33 561
Avances aux adhérents (note 33)	187 799	142 863
	<b>218 296</b>	<b>180 217</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et frais courus (note 26)	4 755	28 188
Dû à La Financière agricole du Québec (note 17)	390 617	326 146
Contributions non gagnées	90 605	81 481
Provision pour compensations	46 310	116 793
	<b>532 287</b>	<b>552 608</b>
DÉFICIT (note 39)	<b>(313 991)</b>	<b>(372 391)</b>
	<b>218 296</b>	<b>180 217</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin



## FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

## Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>REVENUS</b>		
Contributions des adhérents	21 756	24 285
Contribution de La Financière agricole du Québec	31 679	22 670
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	3 138	—
Intérêts et revenus de placements	2 919	1 835
	<b>59 492</b>	<b>48 790</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Indemnités aux adhérents	56 383	40 948
Perte sur placements	—	2 191
Intérêts sur indemnités	4	46
	<b>56 387</b>	<b>43 185</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>3 105</b>	<b>5 605</b>
<b>EXCÉDENT AU DÉBUT</b>		
Solde déjà établi	65 282	59 677
Redressement au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (note 4)	6 075	—
Solde redressé	71 357	59 677
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>74 462</b>	<b>65 282</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Bilan

au 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	2005	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	239	55
Placements temporaires (note 14)	4 398	10 290
Débiteurs et intérêts courus	513	377
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	13 649	41 290
	18 799	52 012
<b>Placements (note 21)</b>	<b>66 856</b>	<b>17 641</b>
	<b>85 655</b>	<b>69 653</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et frais courus	154	294
Contributions non gagnées	662	206
Contribution fédérale reportée (note 27)	7 884	—
Provision pour indemnités	2 493	3 871
	11 193	4 371
<b>EXCÉDENT (note 40)</b>	<b>74 462</b>	<b>65 282</b>
	<b>85 655</b>	<b>69 653</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

# FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

## Évolution du solde du fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
Solde au début	25 304	11 686
Contributions des participants	2 192	21 565
Contributions de La Financière agricole du Québec	1 860	32 540
Aide de transition du gouvernement du Canada	(60)	107
Intérêts distribués dans les comptes des participants	115	162
Retraits des participants	(24 591)	(40 756)
Solde à la fin	<b>4 820</b>	<b>25 304</b>

## BILAN

au 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	<b>4 820</b>	25 304
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Comptes des participants	4 820	12 504
Mesures transitoires à verser aux comptes des participants	—	12 800
	<b>4 820</b>	<b>25 304</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

# Notes complémentaires

31 mars 2005

(en milliers de dollars)

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

## 2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

### I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

### II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

### III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20 % de la contribution gouvernementale établie au 1<sup>er</sup> février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

### IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Dans la première phase, le programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Quant à la deuxième phase, le programme relatif aux animaux de réforme offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'embouche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1<sup>er</sup> septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les provinces.

### V) Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB et Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB

Le Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière aux éleveurs de bouvillons et de bovins d'abattage ainsi qu'aux éleveurs de bovins de semi-finition pour contrer la baisse du prix sur le marché. Le programme couvre les animaux détenus au 20 mai 2003 et vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003.

Le Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière correspondant à 40 % des coûts prévus à la deuxième phase du programme fédéral et prévoit une bonification du taux de réforme appliqué au programme pour la catégorie «bovin laitier».

L'administration de ces deux programmes a été confiée à La Financière agricole.

### VI) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été institué le 31 octobre 2003 suite à la signature de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec dans le but de mettre en œuvre l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme.

À cette fin, le programme exige la constitution de fonds individuels recevant les dépôts du participant et prévoit le retrait des liquidités ainsi que le versement de contributions gouvernementales compensant la baisse de revenu en fonction du niveau de couverture choisi par le participant. Toutefois, pour les années de participation 2003 et 2004, les entreprises agricoles ont été soustraites de l'exigence d'effectuer un dépôt préalable à l'obtention de la contribution gouvernementale.

La première année d'application du programme est 2003. Le programme a été mis en place au cours du présent exercice.

## 2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

### VII) Programme canadien du revenu agricole (PCRA)

Le Programme canadien du revenu agricole venait en aide aux entreprises agricoles ayant subi des baisses de revenus importantes pour les années 2000, 2001 et 2002. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assumaient respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme. Les derniers paiements en vertu de ce programme se sont effectués au cours du présent exercice.

### VIII) Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2007.

### IX) Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada

Le Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada, établi en vertu d'une entente Canada-Québec, a pour but d'une part d'aider le secteur agricole à s'attaquer aux problèmes de revenu auxquels il est confronté et, d'autre part, d'assurer la transition vers une nouvelle génération d'outils de gestion des risques. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

### X) Programme d'aide transitoire à l'industrie

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie, établi en vertu d'un accord Canada-Québec, vise à favoriser la transition du secteur bovin et d'autres secteurs vers le nouveau programme de gestion des risques de l'entreprise, découlant du cadre stratégique agricole. L'accord comprend deux volets d'intervention soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

### XI) Financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

### XII) Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

### XIII) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

### XIV) Aide financière aux entreprises acéricoles

Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles, de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture, ont été renouvelés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

### XV) Aide financière aux entreprises apicoles

Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles vise à favoriser la reconstitution du cheptel apicole affecté par la varroase en 2002-2003. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

### XVI) Financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

#### Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de dépenses de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates.

#### États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

#### LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

##### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

##### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

##### Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

##### Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses consolidés.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, composées du matériel et équipement, sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33,33 %.

##### Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

##### Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

##### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

##### Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

##### Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2004 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 39.

##### Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

### 4. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

#### Fonds d'assurance-récolte

À compter du présent exercice, le Fonds d'assurance-récolte applique les recommandations du chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation».

Conformément à cette norme, les placements temporaires et les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont évalués à la juste valeur. Le Fonds d'assurance-récolte a choisi de désigner ses placements comme étant détenus à des fins de transaction, comme les dispositions de cette norme le permettent. Conséquemment, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements de l'exercice et la variation annuelle de la plus-value ou moins-value non réalisée est inscrite à l'état des revenus et dépenses et excédent. Auparavant, ces fonds étaient inscrits au coût d'acquisition diminué de toutes moins-values durables.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au montant de 6 075 milliers de dollars, a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> avril 2004 directement à l'excédent. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005:

(en milliers de dollars)

#### REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

REVENUS	
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	3 138
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>3 138</b>

#### BILAN

ACTIF	
Placements	9 213
<b>EXCÉDENT</b>	<b>9 213</b>

### 5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

## 5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2005	2004
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu : de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 8)	1	25 643
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 677
	<b>306 401</b>	<b>332 320</b>

## 6. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

## 7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2005	2004
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur: l'assurance production pour:		
la contribution au régime d'assurance	18 969	13 602
la contribution à l'administration	8 673	9 061
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour:		
la contribution au paiement	75 784	—
la contribution à l'administration	10 905	1 415
les programmes provinciaux	60 900	91 300
	<b>175 231</b>	<b>115 378</b>
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	48	3 082
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(49)	26 834
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition sur:		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	118	25 045
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	12 830	—
	<b>12 948</b>	<b>25 045</b>
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	213	50 281
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie sur: l'aide financière générale pour:		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	10 213	—
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5 216	—
le paiement concernant le bétail	64 445	—
la contribution à l'administration	591	—
	<b>80 465</b>	<b>—</b>
	<b>268 856</b>	<b>220 620</b>



## 7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2005	2004
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	71 182	143 179
Programme d'assurance récolte	27 642	22 663
Programme canadien du revenu agricole	48	3 082
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	86 689	1 415
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	213	50 281
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	12 830	—
Programme d'aide transitoire à l'industrie	70 252	—
	<b>268 856</b>	<b>220 620</b>

Le gouvernement du Canada rembourse 60 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte, du Programme canadien du revenu agricole et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

## 8. RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
<b>Année 2005</b>				
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
phase 1 :	191	2	126	319
phase 2 :	—	—	—	—
Total des indemnités	191	2	126	319
Frais d'administration	22	(1)		
	213	1		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(18 386)	(14 749)		
Contributions à recevoir au début	18 190	15 418		
Contributions à recevoir à la fin	17	670		

## 8. RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB) (suite)

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
<b>Année 2004</b>				
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
phase 1 :	31 742	2 022	19 140	52 904
phase 2 :	17 725	—	—	17 725
	49 467	2 022	19 140	70 629
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	—	10 000	—	10 000
Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB	—	13 300	—	13 300
Total des indemnités	49 467	25 322	19 140	93 929
Frais d'administration	814	321		
	50 281	25 643		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(32 091)	(10 225)		
Contributions à recevoir	18 190	15 418		

## 9. CONTRIBUTION AU PAIEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Année de participation 2003	125 487
Année de participation 2004	819
	<b>126 306</b>

Pour le présent exercice financier, plus de 70 % des dossiers de l'année de participation 2003 ont été traités, dont près de la moitié ont fait l'objet d'une contribution gouvernementale. Les dossiers non traités ne sont pas constatés compte tenu de l'impossibilité d'établir une estimation raisonnable à la date de préparation de ceux-ci. La dépense de programme et la contribution fédérale y afférente seront constatées lorsque connues.

## 10. PROGRAMME D'AIDE DE TRANSITION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le montant a été versé aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole.

De plus, au cours de l'exercice précédent, un montant de 12 522 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2002-2003. La presque totalité des rabais a été accordée au cours du présent exercice.

## 11. PROGRAMME D'AIDE TRANSITOIRE À L'INDUSTRIE

Les versements ont été effectués:

Aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5 216
Aux entreprises du secteur bovin	64 445
	<b>69 661</b>

De plus, un montant de 5 106 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2003-2004. Près de 50% des rabais ont été accordés au cours du présent exercice.

## 12. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	42 134	40 873
Services de transport et de communication	4 134	3 174
Loyers	3 389	3 338
Services professionnels, administratifs et autres	10 349	1 607
Fournitures et approvisionnements	824	701
Amortissement des immobilisations corporelles	734	747
Amortissement des actifs incorporels	738	868
Entretien et réparations	308	162
Dépenses de réaménagement	1 872	1 465
	<b>64 482</b>	<b>52 935</b>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2005	2004
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 181	8 927
Programme d'assurance récolte	14 387	15 290
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	19 107	2 338
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	37	1 357
Compte de stabilisation du revenu agricole	1 033	2 212
Financement de l'agriculture et forestier	19 879	21 063
Programme canadien du revenu agricole	—	839
Programme d'aide transitoire à l'industrie	804	—
Capital Financière agricole inc.	1 054	909
	<b>64 482</b>	<b>52 935</b>

## 13. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Au 31 mars 2005, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 88 372 milliers de dollars (2004: 78 122 milliers de dollars).

## 14. PLACEMENTS TEMPORAIRES

## La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Billets à escompte - apparentés	—	9 483
Obligations, 2,86 % à 3,31 %, échéant jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2007	13 877	—
Papiers commerciaux, 2,7 % à 3,08 %, échéant jusqu'au 30 mars 2006	13 981	65 726
Obligation corporative à taux flottant, 2,75 % échéant le 18 avril 2005	5 000	15 000
	<b>32 858</b>	<b>90 209</b>

## Fonds d'assurance-récolte

	2005	2004
Obligation corporative à taux flottant, 2,75 %, échéant le 18 avril 2005	3 000	10 000
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 2,5 %	1 398	290
	<b>4 398</b>	<b>10 290</b>

## 15. AVANCES AUX PARTICIPANTS

Les avances aux participants représentent une tranche d'indemnité versée à titre d'acompte pour les programmes suivants:

## Programme canadien de stabilisation du revenu agricole:

Avance effectuée en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices du programme pour les entreprises du secteur bovin et autres ruminants relative à l'année de participation 2004

27 006

Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune

2 861

29 867

## 16. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Le 11 mars 2005, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2004: 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2005	2004
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2006	30 000	21 000

## 17. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2005	2004
Portant intérêts à des taux variant entre 2,37 % et 3,03 %, échéant jusqu'au 27 février 2006, remboursables à l'échéance	390 617	326 146

## 18. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Contributions à recevoir – programmes ESB ( <i>note 8</i> )	670	15 418
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	6 541	8 817
Opérations reliées au financement du secteur forestier	—	161
	7 211	24 396
Versements à recevoir à court terme	1 785	17 966
	5 426	6 430

## 19. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	—	1 363
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	—	8 371
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur:		
l'assurance production	6 153	—
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	32 585	1 415
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB ( <i>note 8</i> )	17	18 190
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	43	—
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie	57	—
	38 855	29 339

## 20. PRÊTS

	2005	2004
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de:		
2,5 %	4 984	6 139
5 %	1 284	1 533
7 %	1 134	1 335
8 %	4 388	5 724
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	203	263
	11 993	14 994
Versements à recevoir à court terme	1 551	1 761
	10 442	13 233

## 20. PRÊTS (suite)

	2005	2004
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	26	42
1 à 5 ans	2 000	1 945
plus de 5 ans	9 967	13 007
	<b>11 993</b>	<b>14 994</b>

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

## 21. PLACEMENTS

## La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Actions ordinaires – placements de portefeuille	339	350
Actions ordinaires – sociétés satellites	200	125
	<b>539</b>	<b>475</b>
Débetures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en février 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 235 409 \$ en 2006, 529 496 \$ en 2007, 694 419 \$ en 2008, 788 321 \$ en 2009 et 2 377 654 \$ pour les exercices futurs.	4 625	2 873
Provision pour pertes	728	—
	<b>3 897</b>	<b>2 873</b>
Versements à recevoir à court terme	235	76
	<b>3 662</b>	<b>2 797</b>
	<b>4 201</b>	<b>3 272</b>

Au 31 mars 2005, les débetures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 728 milliers de dollars.

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

## Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés dans les placements temporaires, sont également placés dans un fonds particulier.

	2005	2004
Dépôts à participation à la juste valeur (2004: au coût)	<b>66 856</b>	<b>17 641</b>

## 22. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 24 septembre 2004, la Société a vendu le bloc d'actifs acquis en mars 2004 représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine pour un montant de 474 971\$. Le gain sur disposition de 104 971\$ a été remis au prêteur en remboursement du prêt garanti par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*.

## 23. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	2 614	1 422	1 192	1 233

## 24. ACTIFS INCORPORELS

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 581	3 359	2 222	2 227

## 25. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Acceptations bancaires	—	50 000
Billets à escompte - apparentés	19 977	149 700
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,64 % à 2,99 %	291 000	—
	<b>310 977</b>	<b>199 700</b>

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2005, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 663 millions de dollars et 383 millions de dollars. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

## 26. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

## La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Rémunération	2 371	2 437
Fonctionnement	3 948	2 157
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 388	1 730
Subvention — Programme d'appui financier à la relève agricole	5 767	6 987
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	8 867	—
Intérêts sur emprunts temporaires	1 614	—
Autres	467	171
	<b>24 422</b>	<b>13 482</b>

## Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2005	2004
Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	1 073	13 908
l'aide de transition	93	12 557
le Programme d'aide transitoire à l'industrie	2 375	—
Comptes à payer	1 214	1 723
	<b>4 755</b>	<b>28 188</b>

Les crédits de cotisation sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

## 27. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

## La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition destinée aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	—	11 000
Contribution aux avances du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole effectuées en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices (note 15)	16 204	—
	<b>16 204</b>	<b>11 000</b>

## Fonds d'assurance-récolte

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux. Le Fonds a été liquidé à cette date et un montant de 6 311 milliers de dollars, comptabilisé par consolidation au cours des exercices antérieurs, a été versé à La Financière agricole du Québec.



## 28. DÛ AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	203	6 507
Compte de stabilisation du revenu net	53	—
Programme d'assurance production	—	455
	<b>256</b>	<b>6 962</b>

## 29. DÛ AUX FONDS

	2005	2004
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	19 831	33 561
Fonds d'assurance-récolte:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 249	390
Portant intérêts au taux de 2,59 % échéant le 29 avril 2005	5 400	40 900
	<b>13 649</b>	<b>41 290</b>
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	—	12 800
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	4 820	12 504
	<b>4 820</b>	<b>25 304</b>
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes (gouvernement du Canada)	—	7 827
	<b>38 300</b>	<b>107 982</b>

## 30. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 194	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moins de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.	12 000	12 000
	<b>16 194</b>	<b>16 128</b>

## 31. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2005	2004
Solde au début	12 956	10 662
Charge de l'exercice	1 403	3 048
Prestations versées au cours de l'exercice	(846)	(754)
<b>Solde à la fin</b>	<b>13 513</b>	<b>12 956</b>

## 32. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les montants des compensations et des contributions de l'exercice ont été réduits respectivement de 170 866 milliers de dollars à la suite des paiements effectués en vertu du PCSRA.

## 33. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur:

	2005	2004
Céréales, maïs-grain et soya	174 017	140 687
Pommes de terre	9 004	2 176
Pommes	4 778	—
<b>Total</b>	<b>187 799</b>	<b>142 863</b>

## 34. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2006, 2007 et 2008 totalisent 6 886 milliers de dollars (2004 : 5 993 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2005-2006 sont de 1 100 milliers de dollars (2004 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les deux exercices financiers subséquents.

La Société et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec ont signé une entente d'une durée de cinq ans concernant une contribution au financement de la Fédération. Cette entente fait suite à la liquidation du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, où les intérêts provenant de la participation du gouvernement du Canada étaient remis à la Fédération en vertu d'une entente. Le montant accordé annuellement est fonction du taux des dépôts à vue de la Caisse de dépôt et placement du Québec et s'élève à 177 milliers de dollars pour le présent exercice.

### 35. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 1 551 milliers de dollars (2004 : 1 284 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### 36. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

	2005	2004
Loyers et dépenses de réaménagement - Société immobilière du Québec	4 947	4 360
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	1 658	1 442
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

### 37. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêts ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.
- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débetures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débetures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

## 37. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	11 993	11 488	14 994	14 524
Actions ordinaires	539	539	475	475
Déventures	3 897	3 763	2 873	2 552
À recevoir du gouvernement du Québec	5 426	5 426	6 430	6 430
Avance du gouvernement du Québec	16 194	16 194	16 128	16 128

**Risque de crédit**

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en déventures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants:

Transformation alimentaire	71,6 %
Distribution alimentaire	15,1 %
Production agricole	13,3 %

**Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

## 38. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## 39. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Compensations</i>	<i>Intérêts et autres dépenses</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2005</i>
Veaux d'embouche	(14 140)	36 551	70 908	(530)	(49 027)
Bouvillons et bovins d'abattage	(3 627)	31 524	52 062	(320)	(24 485)
Veaux de lait	2 368	15 569	29 685	(63)	(11 811)
Veaux de grain	2 577	9 632	9 315	16	2 910
Porcelets	(54 086)	16 392	(31 473)	(300)	(6 521)
Porcs	(93 863)	12 533	(44 965)	(2 153)	(38 518)
Agneaux	(704)	11 970	11 650	42	(342)
Pommes de terre	9 307	(934)	12 331	(2)	(3 960)
Céréales, maïs-grain et soya	(219 199)	246 435	205 731	(4 446)	(182 941)
Pommes	(1 024)	3 034	1 272	(34)	704
	(372 391)	382 706	316 516	(7 790)	(313 991)

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Année d'assurance courante</i>	<i>Période couverte par l'année d'assurance</i>
Veaux d'embouche	2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004
Bouvillons et bovins d'abattage	2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004
Veaux de lait	2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004
Veaux de grain	2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004
Porcelets	2004	1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004
Porcs	2004	1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004
Agneaux	2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004
Pommes de terre	2003	1 <sup>er</sup> août 2003 au 31 juillet 2004
Céréales	2003	1 <sup>er</sup> août 2003 au 31 juillet 2004
Maïs-grain	2003	1 <sup>er</sup> octobre 2003 au 30 septembre 2004
Soya	2003	1 <sup>er</sup> septembre 2003 au 31 août 2004
Canola	2003	15 août 2003 au 14 août 2004
Pommes	2003	15 août 2003 au 14 août 2004

## 40. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	<i>Année d'assurance 2004</i>				
	<i>Solde redressé au 1<sup>er</sup> avril 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Indemnités</i>	<i>Intérêts et revenus sur placements et autres ajustements</i>	<i>Solde au 31 mars 2005</i>
Système collectif	51 712	18 854	26 887	7 814	51 493
Système individuel	19 645	34 581	29 496	(1 761)	22 969
	71 357	53 435	56 383	6 053	74 462

Au 31 mars 2004, les soldes des systèmes collectif et individuel étaient respectivement de 48 738 et 16 544 milliers de dollars.

# FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

## ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,**



*Le président-directeur général,*  
Jacques Brind'Amour



*La vice-présidente aux affaires corporatives,*  
Sylvie Grondin, FCGA

Québec, le 20 mai 2005

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à l'évaluation des placements et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



*Le vérificateur général du Québec,*  
**Renaud Lachance, CA**

Québec, le 20 mai 2005



# FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

## Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>REVENUS</b>		
Droits d'assurance ( <i>note 4</i> )	10 433	14 638
Revenus de placements	5 780	5 369
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 218	—
	<b>22 431</b>	<b>20 007</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Honoraires professionnels	16	—
Variation de la provision pour garanties de prêts ( <i>note 5</i> )	3 956	8 494
	<b>3 972</b>	<b>8 494</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>18 459</b>	<b>11 513</b>
<b>EXCÉDENT AU DÉBUT</b>		
Solde déjà établi	28 988	17 475
Redressement au 1 <sup>er</sup> avril 2004 ( <i>note 3</i> )	4 801	—
Solde redressé	33 789	17 475
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>52 248</b>	<b>28 988</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

## Bilan

au 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	—	50
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec, 2,5 %	1 487	884
Revenus de placements à recevoir	772	421
	<b>2 259</b>	1 355
<b>Placements (note 6)</b>	<b>121 245</b>	104 327
	<b>123 504</b>	105 682
<b>PASSIF</b>		
Gains nets reportés à la vente de placements	—	191
Avance du gouvernement du Québec — sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	61 256	66 503
	<b>71 256</b>	76 694
<b>EXCÉDENT</b>	<b>52 248</b>	28 988
	<b>123 504</b>	105 682

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

# FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

	<b>2005</b>	2004
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	18 459	11 513
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 956	8 494
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	—	(575)
Pertes réalisées sur placements	—	(1 670)
Gains sur disposition de placements	(291)	(28)
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(6 218)	—
	<b>15 906</b>	<b>17 734</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(351)	(116)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(9 219)	(7 969)
Recouvrement des pertes	16	336
	<b>(9 554)</b>	<b>(7 749)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>6 352</b>	<b>9 985</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de placements	(10 000)	(12 159)
Produit de disposition de placements	4 201	2 902
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(5 799)</b>	<b>(9 257)</b>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<b>553</b>	<b>728</b>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<b>934</b>	<b>206</b>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<b>1 487</b>	<b>934</b>
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:		
Encaisse	—	50
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 487	884
	<b>1 487</b>	<b>934</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

31 mars 2005  
(en milliers de dollars)

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

### Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

### Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2005 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

### Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds applique les recommandations du chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation».

Conformément à cette norme, les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont évalués à la juste valeur. Le Fonds a choisi de désigner ses placements comme étant détenus à des fins de transactions, comme les dispositions de cette norme le permettent. Conséquemment, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements de l'exercice et la variation annuelle de la plus-value ou moins-value non réalisée est inscrite à l'état des revenus et dépenses et excédent. Auparavant, ces fonds étaient inscrits au coût d'acquisition diminué de toutes moins-values durables.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au montant de 4 801 milliers de dollars, a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> avril 2004 directement à l'excédent. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005:

## 3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE (suite)

(en milliers de dollars)

## REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

REVENUS	
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 218
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 218

## BILAN

ACTIF	
Placements	10 828
PASSIF	
Gains nets reportés à la vente de placements	(191)
EXCÉDENT	11 019

## 4. DROITS D'ASSURANCE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec. L'an dernier, elle assumait les droits d'assurance pour le financement agricole et le gouvernement du Québec assumait ceux pour le financement forestier. Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

## 5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2005	2004
Solde au début	66 503	65 642
Remboursement des pertes aux prêteurs	(9 219)	(7 969)
Recouvrement des pertes	16	336
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 956	8 494
Solde à la fin	61 256	66 503
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	12 438	15 693
Provision générale	48 818	50 810
	61 256	66 503

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés de 4 260,3 millions de dollars (2004 : 4 286,4 millions de dollars). Au 31 mars 2005, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 29 millions de dollars (2004 : 39 millions de dollars).

## 5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

## Garantie de prêts assurés

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts, qui se répartie comme suit :

	2005	2004
<b>Financement agricole :</b>		
moins de 5 ans	423 905	389 241
entre 5 et 10 ans	1 238 478	1 276 728
entre 10 et 15 ans	1 453 440	1 470 458
entre 15 et 20 ans	1 035 020	1 038 417
20 ans et plus	36 170	48 837
	<b>4 187 013</b>	<b>4 223 681</b>
<b>Financement forestier :</b>		
moins de 5 ans	11 011	11 199
entre 5 et 10 ans	18 177	16 875
entre 10 et 15 ans	20 648	17 827
entre 15 et 20 ans	23 036	16 753
20 ans et plus	422	77
	<b>73 294</b>	<b>62 731</b>
	<b>4 260 307</b>	<b>4 286 412</b>
Les soldes en principal et intérêt des prêts assurés, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants:		
<b>Financement agricole :</b>		
moins de 4 %	308 682	112 583
de 4 % à 5,99 %	2 634 818	2 488 929
6 % et plus	658 235	997 384
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	585 278	624 785
	<b>4 187 013</b>	<b>4 223 681</b>
<b>Financement forestier :</b>		
moins de 5 %	31 485	23 969
de 5 % à 6,99 %	29 489	21 783
7 % et plus	4 969	7 738
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	7 351	9 241
	<b>73 294</b>	<b>62 731</b>
	<b>4 260 307</b>	<b>4 286 412</b>

## 5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

## 6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2005	2004
Dépôts à participation au coût d'acquisition	—	104 291
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	—	36
Dépôt à participation à la juste valeur	121 245	—
	<b>121 245</b>	<b>104 327</b>

## 7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

### Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants:

Production laitière	54 %
Production porcine	12 %
Production céréalière	9 %
Production horticole	7 %
Production bovine	6 %
Production acéricole	4 %
Autres	8 %

## 9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

